Libération conditionnelle—Loi

M. Caccia: Le Sénat a bien rempli son rôle. Si les Canadiens demandaient à leur gouvernement, quel qu'il soit, de supprimer le Sénat, je suis certain que le gouvernement ne resterait pas indifférent. Cependant, je ne pense pas que pour l'instant les Canadiens exigent la supression d'un organisme non électif comme le Sénat, étant donné le rôle dont il d'acquitte actuellement.

Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) explicitera davantage cet aspect de la question.

M. Keeper: Monsieur le Président, le député vient de confirmer que le Sénat est un organisme parfaitement légitime même s'il n'est pas électif. En disant cela, exprime-t-il la position de son parti?

M. Prud'homme: Le débat ne porte pas sur le Sénat.

M. Caccia: Monsieur le Président, j'essaie de comprendre pourquoi le député est-il si fâché qu'un organisme non électif joue un rôle légitime. Il y a au Canada de nombreux organismes non électifs qui jouent un rôle légitime et servent très bien le public. Un jour peut-être, le député comprendra en reconnaissant l'importance du Sénat dans notre système.

M. Keeper: Est-ce là l'attitude du parti libéral?

M. Nystrom: Monsieur le Président, le député de Davenport (M. Caccia) est-il en faveur d'un Sénat élu? Si le parti libéral prenait le pouvoir, transformerait-il le Sénat?

M. Caccia: Monsieur le Président, je crois que le rôle du Sénat a été longuement débattu. Nous allons en discuter pendant encore un siècle.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est terminée. La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je me réjouis d'intervenir à propos du projet de loi C-67, tendant à modifier la Loi sur la libération conditionnelle de détenus. A mon avis, la première question que la Chambre devrait se poser, c'est de savoir pourquoi elle a été convoquée cet après-midi. De toute évidence, deux écoles de pensée s'opposent à cet égard. Je vais les exposer rapidement. Nous devons le fait de nous retrouver ici tout d'abord à une stratégie de la part du gouvernement, ou à tout le moins à son incompétence. La chose n'a rien à voir avec le Sénat, ni avec l'opposition. Cela n'a rien à voir avec des tactiques d'obstruction, ni quoi que ce soit d'autre. Il s'agit purement et simplement d'une initiative du gouvernement.

Parlons d'abord de la question de stratégie. Nous savons que les conservateurs sont en difficulté. Étant dénué du moindre esprit sectaire, Monsieur le Président, vous vous rendez certainement compte que les conservateurs éprouvent de graves difficultés. Leur cote de popularité a considérablement baissé. Très peu de gens voudront même admettre qu'ils ont voté pour le parti conservateur. Pouvez-vous vous l'imaginer, Monsieur le Président? Il se pourrait qu'une personne ou deux dans la belle circonscription de Glengarry—Prescott—Russell aient voté pour les conservateurs et qu'un plus grand nombre ailleurs au Canada en ait fait autant, malheureusement, mais ces gens accepteront rarement de l'admettre. Le député d'Ottawa—Carleton (M. Turner) qui siège en face de moi le sait pertinemment.

• (1710)

Les conservateurs sont dans une très mauvaise posture et il nous suffit de lire les grands journaux pour le constater. Lisez tout simplement la première page du *Globe and Mail* de ce matin, monsieur le Président. Est-ce que j'ai besoin d'énumérer les titres qui décrivent certains des graves problèmes avec lesquels le gouvernement est aux prises en ce moment?

Quelle est donc la tactique du gouvernement? Habituellement, les gouvernements font meilleure figure que l'opposition pendant les congés. Lorsque la Chambre siège, l'opposition force le gouvernement à rendre des comptes et le processus tend quelque peu à rabaisser le gouvernement, à lui faire perdre en popularité et à ternir son image. Pendant les congés, alors que seuls les ministres et le premier ministre (M. Mulroney) ont l'attention des médias nationaux et peuvent prononcer leurs discours là où ils n'ont pas à subir les réfutations de l'opposition, un gouvernement fait habituellement meilleure figure. Il semble que le congé de cet été n'a pas un tel effet sur le gouvernement conservateur.

Qu'ont fait les conservateurs? Ils ont décidé que même s'il n'est habituellement pas favorable pour le gouvernement que la Chambre siège, ce serait quand même mieux pour eux que la situation actuelle où les scandales sont étalés à la une des journaux. Ils ont décidé de recourir à un tel expédient pour détourner l'attention de ce que l'on voit dans les journaux. Il se peut que la tactique des conservateurs ait nécessité que le Parlement soit rappelé.

Peut-être jugez-vous, monsieur le Président, que certains de mes commentaires sont teintés de sectarisme politique bien qu'il soit très peu probable qu'une telle pensée vous habite. Le conservateur moyen d'en face, lui, le pense, aussi je rappellerai à la Chambre un article de la *Gazette* du 24 juillet, écrit par Don Braid qui déclare que le rappel du Parlement ressemble à un stratagème visant à gagner des votes. Je vous lirai donc quelques extraits de cet article. Voici:

Tout d'abord, le gouvernement—ou du moins, le Cabinet—a changé après le remaniement fait par Mulroney le 30 juin.

C'est alors que toute cette histoire a commencé. Le journaliste poursuit:

Il a immédiatement pris des allures plus politiques. Ce groupe est maintenant prêt à profiter de tout ce qui passe, notamment de la peur du public de voir des hordes de criminels lâchés dans les rues.

Le vice-premier ministre Don Mazankowski déclarait jeudi que la pression publique justifiait le rappel. On craignait de voir des détenus «susceptibles de poser une menace pour la société une fois» remis en liberté.

Le leader parlementaire néo-démocrate, Ian Deans, a prétendu que l'honorable Beatty avait été à l'origine de cette crainte, car il avait tenté de créer une panique au Canada en affirmant qu'un grand nombre de criminels endurcis allaient se promener dans les rues, assassinant et pillant.

En d'autres termes, les conservateurs ont eux-mêmes créé la situation conduisant au rappel au Parlement. Cependant, le problème réside dans le fait que nous n'avons aucune preuve que l'objet de tout ce tapage—la célèbre bande des 54—mérite toute cette attention.

Le Citizen d'Ottawa a révélé dans son numéro de mercredi qu'aucun de ces 54 criminels n'avait été condamné pour meurtre et que 38 d'entre eux . . .

C'était l'autre chiffre utilisé par l'ancien solliciteur général. Il a tout d'abord parlé de 38 criminels devant être relâchés et il a décidé, par la suite, d'en mettre un peu plus en parlant de 54. Quoi qu'il en soit, revenons-en à cet article: